

AVIS DE MISE EN CONCURRENCE

Gare d'AEROPORT CHARLES DE GAULLE 2 TGV

Gares & Connexions, branche de SNCF Mobilités en charge de la gestion et du développement des gares, organise une procédure de consultation en vue de l'attribution d'un contrat d'occupation temporaire du domaine public ferroviaire pour l'occupation d'un emplacement commercial dédié à/aux activité(s) listé(es) ci-après.

La société Retail & Connexions, en charge de la commercialisation des espaces commerciaux en gare, assure la conduite administrative de cette procédure pour le compte de SNCF Mobilités.

I. DESCRIPTION DES EMPLACEMENTS ET CARACTERISTIQUES GENERALES

Activité autorisée : **Vente de produits de restauration à emporter (à l'exception de concepts de type sandwicherie traditionnelle et/ou de type coffee shop)**

Option 1 :

Descriptif de l'emplacement à usage commercial :

- *Un emplacement au sol d'une superficie totale d'environ 14m² ; emplacement actuellement exploité sous l'enseigne «Class' Croute ».*

Descriptif de l'emplacement à usage de réserve :

- *Une réserve déportée d'une superficie totale d'environ 15m².*

Durée de l'occupation : 5 ans à compter de la mise à disposition de l'emplacement, soit de manière prévisionnelle en septembre 2019.

Option 2 :

Descriptif de l'emplacement à usage commercial :

- *Un emplacement au sol d'une superficie d'environ 14m² ; emplacement actuellement exploité sous l'enseigne «Class' Croute ».*

Durée de l'occupation : 5 ans à compter de la mise à disposition de l'emplacement, soit de manière prévisionnelle en juin 2019.

II. MODALITES SOMMAIRES ET GENERALES DE LA PROCEDURE

Les candidats intéressés par la présente procédure de consultation doivent adresser à la société Retail & Connexions une demande d'envoi de Dossier de Consultation. L'ensemble des **emplacements** seront intégrés dans un Dossier de Consultation unique.

Cette demande devra être impérativement reçue avant le : **11 juin 2018 à 10h00.**

Toute demande reçue après cette date ne sera pas prise en compte.

La demande devra être adressée par courrier électronique à l'adresse courriel suivante : sbounouar@retail-connexions-sncf.fr

Les candidats devront indiquer parmi les deux options proposées, l'option sur laquelle ils souhaitent candidater en vue de l'exploitation d'une activité de : « Cadeaux alimentaire, épicerie fine, chocolaterie » en gare d'AEROPORT CHARLES DE GAULLE 2 TGV. Il est à noter que le candidat peut répondre aux 2 options proposées.

SNCF Mobilités se réserve le droit de ne pas mettre à disposition du futur Occupant, l'emplacement à usage de réserve déportée, sans indemnité de quelque nature que ce soit.

Cette demande devra comporter notamment :

- L'adresse électronique à laquelle les candidats souhaitent que leur soit envoyé un courriel dans lequel seront mentionnés les éléments leur permettant de télécharger le Dossier de Consultation ;
- Un numéro de téléphone et une adresse postale permettant, le cas échéant, de contacter le candidat.

Les candidats se verront ainsi adresser un courriel contenant le lien, l'identifiant et le mot de passe leur permettant de télécharger gratuitement le document qui contiendra l'ensemble des informations et documents leur permettant de déposer leur offre.

SNCF Mobilités et la société Retail & Connexions se réservent le droit à tout moment de ne pas donner suite à la procédure, sans indemnité de quelque nature que ce soit.

SNCF Mobilités se réserve le droit d'apporter, au plus tard sept jours avant la date de remise des offres, tout complément et/ou toute modification au Dossier de Consultation.

Seuls les candidats ou leur mandataire dûment habilité, ayant demandé le Dossier de consultation dans le délai susmentionné, pourront déposer leur offre.

La date limite de réception des offres est le : **23 juillet 2018 à 10h**

La date prévisionnelle de signature du contrat est le : **10 septembre 2018**